

## Quelle est la prise en charge pour les frais d'hébergement?

Une partie des frais est prise en charge par l'assurance maladie (frais liés aux soins).

Les frais liés à l'hébergement et à l'entretien sont calculés en fonction des ressources et sont plafonnés afin de conserver un minimum de moyens financiers équivalent à 10 % des ressources de la personne accueillie.

En pension complète, le montant de l'hébergement ne peut être inférieur à 30 % du **montant mensuel de l'allocation pour adulte handicapé (AAH)**.

Compte tenu de la somme laissée à disposition, le surplus des frais d'hébergement peut être pris en charge par l'aide sociale du département. Le dossier est alors à déposer auprès du CCAS du lieu de résidence du demandeur.

## Comment formuler une demande d'orientation vers un foyer d'accueil médicalisé ?

Pour bénéficier de cette orientation, il convient d'en faire la demande auprès de :

### Maison départementale de l'autonomie

Centre Jean Monnet  
12 quai de Bootz  
CS 21429  
53014 LAVAL cedex

Tél : 02 43 677 577  
Fax : 02 43 59 96 40  
Courriel : [mda@lamayenne.fr](mailto:mda@lamayenne.fr)



## LES FOYERS D'ACCUEIL MEDICALISES EN MAYENNE

### Qu'est-ce qu'un foyer d'accueil médicalisé (FAM) ?

Les foyers d'accueil médicalisés (FAM) accueillent des adultes handicapés, mentalement ou physiquement, inaptes à toute activité à caractère professionnel.

Pour être accueilli en FAM, l'état de santé de la personne doit nécessiter le recours à une tierce personne pour la plupart des actes essentiels de l'existence, une surveillance médicale et des soins constants ou du moins, d'un soutien et d'une stimulation constante, ainsi que d'un suivi médical et paramédical régulier.

Cet établissement propose aux personnes accueillies un accompagnement médical et une aide éducative pour favoriser le maintien ou l'acquisition d'une plus grande autonomie.



<b>LES FOYERS D'ACCUEIL MEDICALISES EN MAYENNE</b>	<b>NORD</b>	<b>FAM</b>	48 Résidence la Filousière BP 10411 53104 MAYENNE cedex <a href="http://www.epsms-mayenne.com">www.epsms-mayenne.com</a>	<b>02 43 04 33 73</b> <a href="mailto:epsms-com@wanadoo.fr">epsms-com@wanadoo.fr</a>	Hébergement permanent	Déficients psychiques nécessitant une surveillance médicale et des soins constants
		<b>FAM Les Bleuets</b>	1 Route de Bais 53160 HAMBERS	<b>02 43 37 95 12</b>	Hébergement permanent et temporaire	Infirmes moteurs cérébraux nécessitant une surveillance médicale et des soins constants
	<b>CENTRE</b>	<b>FAM L'Etape</b>	56 Avenue du Général Patton 53000 LAVAL <a href="http://www.adapei53.fr">www.adapei53.fr</a>	<b>02 43 91 43 30</b> <a href="mailto:residence.etape@adapei53.fr">residence.etape@adapei53.fr</a>	Hébergement permanent et temporaire	Syndrome autistique et/ou vieillissant
		<b>FAM Thérèse Vohl</b>	Foyer du Tertre Rue Saint-Bernard de Clairvaux 53000 LAVAL <a href="http://www.foyertheresevohl.fr">www.foyertheresevohl.fr</a>	<b>02 43 68 42 0</b> <a href="mailto:foyer.laval@apf.asso.fr">foyer.laval@apf.asso.fr</a>	Hébergement permanent, temporaire et accueil de jour	Adultes polyhandicapés
			Foyer Thérèse Vohl 26 rue Jean de Sèze 53031 LAVAL <a href="http://www.foyertheresevohl.fr">www.foyertheresevohl.fr</a>	<b>02 43 59 26 26</b> <a href="mailto:foyer.laval@apf.asso.fr">foyer.laval@apf.asso.fr</a>	Hébergement permanent et temporaire	Handicap moteur, traumatisme, handicap évolutif
	<b>SUD</b>	<b>FAM St Amadour</b>	Lieu-dit St Amadour 53800 LA SELLE CRAONNAISE <a href="http://pourvous.croix-rouge.fr">http://pourvous.croix-rouge.fr</a>	<b>02 43 06 10 43</b> <a href="mailto:fam.stamadour@croix-rouge.fr">fam.stamadour@croix-rouge.fr</a>	Hébergement permanent	Handicapés ayant besoin d'une assistance pour la plupart des actes essentiels de la vie courante ainsi que d'une médicalisation